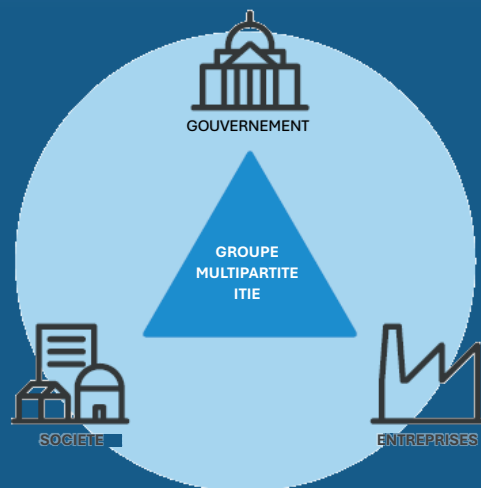




Plan de Travail 2025-2026

AVRIL 2025

PLAN DE TRAVAIL ITIE MAURITANIE 2025-2026

Introduction

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) joue un rôle crucial dans la gouvernance des ressources naturelles en Mauritanie. Depuis son adhésion, le pays s'est engagé à renforcer la transparence, améliorer la gestion des revenus extractifs et garantir une redevabilité accrue auprès des citoyens. En 2025, la Mauritanie poursuit cet engagement en intégrant les nouvelles dispositions de la Norme ITIE 2023, qui introduit des exigences renforcées en matière de transparence financière, de divulgation des contrats et d'impact environnemental du secteur extractif. Ce plan de travail prend en compte ces nouvelles exigences et met en œuvre des actions adaptées pour assurer leur application effective.

Ce plan de travail se veut un cadre opérationnel structurant les actions du Comité National ITIE Mauritanie. Il vise à assurer une mise en œuvre efficace de la Norme, à renforcer l'engagement des parties prenantes et à maximiser l'impact de la transparence dans le secteur extractif. Les axes stratégiques retenus s'inscrivent dans la continuité des efforts précédents, tout en intégrant de nouvelles priorités alignées sur les défis émergents, notamment la transition énergétique et la gouvernance des entreprises publiques.

En outre, ce plan de travail s'inscrit pleinement dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), qui définit les orientations stratégiques de la Mauritanie à l'horizon 2030. Les priorités de la SCAPP en matière de gouvernance, de développement économique durable et de gestion rationnelle des ressources naturelles trouvent un écho direct dans les objectifs poursuivis par l'ITIE. Ainsi, les actions prévues pour renforcer la transparence des industries extractives, améliorer la gestion des revenus et favoriser un dialogue inclusif entre les parties prenantes répondent aux ambitions de la SCAPP en matière de gouvernance économique et financière. De plus, l'accent mis sur la transition énergétique et la participation accrue de la société civile au suivi du secteur extractif contribue à la réalisation des engagements du pays en faveur d'une croissance plus inclusive et durable.

Contexte

La Mauritanie dispose d'un secteur extractif dynamique, marqué par l'exploitation du fer, du cuivre, de l'or et du gaz. Ce secteur représente une part significative des recettes publiques et constitue un levier clé pour le développement économique du pays. Cependant, des défis persistent en matière de gestion des revenus, de transparence des contrats, de suivi des entreprises publiques et d'implication de la société civile.

L'année 2024 a marqué une étape importante avec l'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE et l'identification des améliorations nécessaires. Le rapport de validation a souligné des avancées, notamment la mise en place de la divulgation systématique via le Data Warehouse, mais aussi des lacunes à combler, comme le renforcement du suivi des recommandations et l'amélioration de la transparence des transactions des entreprises d'État.

L'intégration des principes de la SCAPP dans la mise en œuvre de l'ITIE permet d'aligner les efforts de transparence avec les priorités nationales en matière de croissance inclusive, de gouvernance et d'exploitation durable des ressources naturelles. En assurant une meilleure transparence dans la gestion des revenus extractifs et en renforçant les mécanismes de participation citoyenne, l'ITIE contribue directement à l'objectif de la SCAPP de faire des industries extractives un moteur de développement économique équitable et de prospérité partagée.

Axe 1 : Renforcement de la gouvernance et de l'engagement des parties prenantes

Objectif	Action corrective O/N	Recommandation rapport ITIE ou autres rapports thématique	Activités	Exigence ITIE Correspondante	Partie prenante en charge	Estimation du cout	Source de financement	Période de mise en œuvre Colonne1 Colonne2 Colonne3		
Meilleure compréhension et appropriation de la Norme 2023.	Les membres du GMP doivent être capables de s'acquitter de leurs tâches. Rapport de validation		1. Organiser des formations pour le GMP et la société civile sur les nouvelles dispositions de la Norme ITIE 2023.	1.4 bi. Les membres du groupe multipartite doivent avoir la capacité de s'acquitter de leurs fonctions.	GMP, SI ITIE ET ST ITIE	20 000 MRU	BUDGET ETAT	Q 2		
Des règles claires pour le fonctionnement du GMP.	Pour renforcer la mise en œuvre de l'exigence 1.4 la Mauritanie est fortement encouragée à examiner sa répartition des sièges destinés à la SC et envisager de revoir le décret et termes de références.		2 Renouveler les membres et nommer des représentants dans les sièges vacants	1.4 aii. S'assurer que les parties prenantes soient représentées de manière adéquate.	Secrétariat technique/GMP	N/A		Q 2		

Axe 2 : Promotion de la transparence financière et contractuelle

Objectif	Action corrective O/N	Recommandation rapport ITIE ou autres rapports thématique	Activités	Exigence ITIE Correspondante	Partie prenante en charge	Estimation du cout	Source de financement	Période de mise en œuvre			
Accès public à des données actualisées et complètes sur les contrats.	Pour renforcer la mise en œuvre de l'exigence 2.2, la Mauritanie doit veiller à divulguer de manière exhaustive la totalité des octroies et des transferts de licences pour le pétrole, le gaz et les minéraux. Rapport de validation		1. Publier un inventaire actualisé des contrats et accords liés aux ressources naturelles.	2. L'ITIE exige des divulgations sur la gestion du secteur extractif, permettant aux parties prenantes de comprendre les lois et les procédures relatives à l'attribution de droits d'exploration et de production, le cadre juridique, réglementaire et contractuel s'appliquant au secteur extractif et les responsabilités institutionnelles de l'État dans la gestion du secteur	ST ITIE/Ministères (Pétrole et Mines)	N/A					Q 4
	Effectuer un diagnostic des pratiques d'octroi des licences afin de parvenir à une conclusion sur une évaluation visant à établir l'existence éventuelle d'écarts non		2 Analyser et vulgariser les contrats miniers et pétroliers, ainsi que les textes réglementaires (codes, décrets)	7.1 b iii Veiller à ce qu'un engagement auprès des parties prenantes et des actions de sensibilisation (qu'ils soient organisés par le gouvernement, la société civile ou les entreprises) soient menés afin de mieux faire connaître et de faciliter le dialogue à propos de la	GMP/ST ITIE. Experts indépendants	N/A					Q 3

	<i>négligeables par rapport aux procédures statutaires dans la pratique</i>			<i>gouvernance des ressources extractives, en s'appuyant sur les divulgations de l'ITIE dans le pays et dans un but d'inclusion sociale.</i>							
<i>Transparence accrue sur les coûts des projets comme GTA et Tasiast.</i>	<i>Conformément à l'exigence 2.5, la Mauritanie doit examiner le fondement juridique régissant la collecte et la publication des informations relatives à la propriété effective</i>		<i>3 appréhender et renforcer le cadre réglementaire sur la propriété effective</i>	<i>2.5</i>	<i>GMP, partenaires</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>			<i>Q 3</i>	
<i>Plateforme à jour avec des données sur les émissions et les efforts de réduction.</i>			<i>4 Refonte du Data Warehouse pour intégrer des données sur l'emploi, la transparence environnementale.</i>	<i>4.8 a) Il est attendu des pays de mise en œuvre de publier des informations de manière régulière et en temps voulu, conformément à la Norme ITIE et au plan de travail convenu (Exigence 1.5 et conformément à l'Exigence 7.2(a)(ii-iii)) sur une base annuelle. Le groupe multipartite doit convenir de l'année fiscale correspondant aux divulgations de l'ITIE. b) Les données ne doivent pas porter sur des années fiscales</i>	<i>GIZ, Secrétariat ITIE</i>	<i>50 000 £</i>	<i>GIZ</i>		<i>Q 2</i>		

				antérieures aux deux dernières années fiscales écoulées							
				7.2 Accessibilité des données et données ouvertes							
Meilleure transparence des flux financiers du secteur extractif.	Pour renforcer la mise en œuvre de l'exigence 4.1 la Mauritanie doit veiller à ce que la totalité des revenus gouvernementaux provenant du secteur extractif soit divulgués de manière systématique ou dans le cadre de la déclaration ITIE		5. Publier les rapports annuels ITIE de manière régulière	Norme ITIE	GMP – Secrétariat Technique	600 000 MRU	BUDGET ETAT			Q 3	
Transparence accrue sur la gestion financière des EP.			6. Assurer la publication des états financiers audités des EP extractives.	2.6 b) Il est exigé des entreprises d'État de divulguer publiquement leurs comptes financiers audités ou les principaux documents financiers (c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat, le flux de trésorerie) lorsque les états financiers ne sont pas disponibles	GMP	N/A				Q 4	
Transparences du collège des Entreprises			Assurer la publication des rapports	1.2 b) Il est attendu des entreprises déclarantes de publier une politique	GMP	N/A				Q 4	

			<i>d'activités et les politiques anticorruption des Entreprises</i>	<i>de lutte contre la corruption établissant la manière dont elles gèrent les risques de corruption, y compris l'utilisation qu'elles font des données sur la propriété effective</i>							
--	--	--	---	---	--	--	--	--	--	--	--

Axe 3 : Transition énergétique et développement durable

Objectif	Action correctiv e O/N	Recommandati on rapport ITIE ou autres rapports thématique	Activités	Exigence ITIE Correspondante	Partie prenante en charge	Estimation du cout	Source de financement	Période de mise en œuvre		
								Colonne1	Colonne2	Colonne3
<i>Rapports détaillés sur les engagements climatiques des entreprises.</i>			<i>1 Suivi des engagements des entreprises extractives en matière de réduction des émissions de GES.</i>	<i>3.4 a) Les entreprises sont encouragées à divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément aux principales normes de divulcation existantes.</i>	<i>Ministère de l'Environnement/I TIE</i>	N/A		Q 2		
<i>Feuille de route pour la décarbonation du secteur extractif.</i>			<i>Evaluer le cadre légal et fiscal du secteur des énergies renouvelable s</i>	<i>2.1 b) Il est exigé des pays de mise en œuvre de divulguer un aperçu des engagements, des politiques et des plans nationaux en matière de transition énergétique qui sont pertinents pour les industries extractives.</i>	<i>GMP/Secrétariat technique</i>	N/A			Q 3	
<i>Favoriser l'inclusivité dans le secteur extractif</i>			<i>Publier la documentati on sur l'impact des activités extractives sur le genre et les données d'emploi par genre ainsi que les</i>	6.1 Dépenses sociales et paiements environnementaux - Il est exigé des pays de mise en oeuvre de divulguer des données ventilées par genre sur les bénéficiaires, lorsqu'elles sont disponibles. 6.3 Contribution du secteur extractif à	<i>GMP/Secrétariat technique</i>	N/A			Q 3	

			dépenses sociales ventilées par genre. Soutenir des activités liées à la promotion des femmes dans le secteur extractives	l'économie - Le nombre des effectifs employés dans les secteurs public et privé des industries extractives, en termes absolus et en pourcentage du total des effectifs employés. Les informations doivent être ventilées par genre et par niveau professionnel,							
Meilleure appréciation de l'impact possible des projets verts sur l'emploi, la mobilisations des recettes et sur l'environnement			Sensibiliser la société civile et la population au sens large sur les enjeux de la transition énergétique et les implications pour la Mauritanie	7.1 Débat public L'objectif de cette exigence est de permettre un débat public sur la gouvernance des industries extractives fondé sur des éléments probants – notamment sur les risques de corruption, la transition énergétique, le genre et la perception des recettes – par le biais d'une communication active des données pertinentes aux parties prenantes clés de manière accessible et reflétant les besoins des parties prenantes.	GMP/ST	40 000 MRU	BUDGET ETAT		Q 2	Q 3	Q 4
Apprécier les lois, réglementations et mesures prises pour lutter contre la corruption et envisager des réformes ou des			Publier toute la documentation des entreprises et des entités étatiques liée à la lutte	1.4 Il est exigé du groupe multipartite de traiter des questions portant sur la gouvernance des industries extractives, y compris les activités complémentaires liées à	GMP/ST	N/A				Q 3	

nouvelles dispositions si nécessaires			contre la corruption	la lutte contre la corruption, 2.1 Il est exigé des pays de mise en oeuvre de divulguer une description du cadre juridique et du régime fiscal applicables aux industries extractives. Ces informations doivent comporter une description succincte du régime fiscal, dont le niveau de dotations fiscales, un aperçu des lois et régulations pertinentes, y compris les lois relatives à la prévention de la corruption dans le secteur extractif,								
---------------------------------------	--	--	----------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--

AXE 4 : Impact ITIE

Objectif	Action corrective O/N	Recommandation rapport ITIE ou autres rapports thématique	Activités	Exigence ITIE Correspondante	Partie prenante en charge	Estimation du cout	Source de financement	Période de mise en œuvre Colonne1 Colonne2 Colonne3		
<i>Suivi structuré et mise en œuvre effective des recommandations</i>	<i>Conformément à l'exigence 7.3, l'ITIE Mauritanie doit s'assurer que le comité rétabli pour assurer un suivi des recommandations veille à ce que le mécanisme soit efficace pour donner régulièrement suite aux recommandations provenant de la déclaration et de la validation, et à ce que les recommandations prioritaires soient reflétées comme il se doit dans le plan de travail et dans</i>		<i>Mise en place d'un tableau de suivi des recommandations des rapports ITIE</i>	<i>7.3 a) Le groupe multipartite doit envisager de convenir de recommandations pour renforcer les systèmes gouvernementaux et assurer un suivi de ces recommandations.</i>	<i>Secrétariat technique, GMP</i>	N/A		Q	2	

	<i>l'examen des résultats et de l'impact.</i>										
<i>Document détaillant les retombées économiques du secteur.</i>			<i>Élaborer un rapport d'analyse sur les impacts socio-économiques du secteur extractif.</i>	<i>6.3 a) Il est exigé des pays de mise en œuvre de divulguer des informations sur la contribution des industries extractives à l'économie pour l'année fiscale couverte par la mise en œuvre de l'ITIE. Ces informations doivent inclure, lorsqu'elles sont disponibles</i>	<i>Secrétariat ITIE, experts</i>	N/A				Q 3	
<i>Réforme du secteur extractive en faveur de la transparence</i>	<i>La Mauritanie est encouragée à inclure dans la vue d'ensemble du cadre juridique le statut et les priorités de toutes réformes juridiques majeures, telle que celle du code minier.</i>		<i>Impliquer ITIE dans le processus d'établissement d'un nouveau code minier et intégrer la Norme</i>	<i>1.4 b vii. Il est exigé du groupe multipartite de traiter des questions portant sur la gouvernance des industries extractives, y compris les activités complémentaires liées à la lutte contre la corruption, aux réformes</i>	<i>Ministère des Mines et de l'Industrie, GMP, Secrétariat Technique</i>	N/A			Q 2		
<i>Améliorer la communication ITIE à travers les réseaux sociaux et un site web mis à jour</i>			<i>Etablir un nouveau plan de communication</i>	<i>7. La divulgation régulière des données de l'industrie extractive n'est guère utile en pratique si elle ne s'accompagne pas d'une sensibilisation</i>	<i>GMP, Partenaires techniques, Secrétariat</i>	20 000 MRU	BUDGET ETAT		Q 2	Q 3	Q 4

				<i>du public sur la signification des chiffres publiés ainsi que d'un débat public sur la gouvernance du secteur extractif.</i>	<i>Technique</i>						
<i>Assurer la compréhension du secteur extractif et ses impacts dans les régions minière et promouvoir le sens de redevabilité</i>			<i>Organiser des campagnes de disséminations des rapports et analyses ITIE dans les villes minières</i>	<i>7.1 L'objectif de cette exigence est de permettre un débat public sur la gouvernance des industries extractives fondé sur des éléments probants – notamment sur les risques de corruption, la transition énergétique, le genre et la perception des recettes – par le biais d'une communication active des données pertinentes aux parties prenantes clés de manière accessible et reflétant les besoins des parties prenantes.</i>	<i>GMP/ST</i>	<i>1 500 000 MRU</i>	<i>BUDGET ETAT - GIZ</i>				<i>Q 4</i>
<i>Document détaillant les retombées économiques du secteur.</i>			<i>Élaborer un rapport d'analyse sur les impacts socio-économiques du secteur extractif.</i>		<i>Secrétariat ITIE, experts</i>	<i>50 000 MRU</i>	<i>BUDGET ETAT - GIZ</i>				<i>Q 4</i>

Matrice de Suivi

Axe stratégique	Objectif	Activité	Exigence ITIE	Responsable(s)	Coût estimé	Source de financement	Période de mise en œuvre	Indicateur de suivi	Statut	Observations
Axe 1 : Gouvernance et engagement des parties prenantes	Meilleure compréhension et appropriation de la Norme 2023	Organiser des formations pour le GMP et la société civile	1.4 bi	GMP, SI ITIE, ST ITIE	20 000 MRU	Budget Etat	T2	Nombre de formations réalisées, nombre de participants formés	À suivre	
Axe 1	Règles claires pour le fonctionnement du GMP	Renouveler les membres et nommer des représentants	1.4 aii	ST ITIE, GMP	N/A	N/A	T2	Liste des membres renouvelée et publiée	À suivre	
Axe 1	Engagement effectif de la société civile	Cartographie de la société civile	1.3	ST ITIE, partenaires	15 000 MRU	Budget Etat - GIZ	T2	Carte des acteurs mise à jour	À suivre	
Axe 1	Débat public et plaidoyer	Organiser ateliers de dissémination	7.1 a	ST ITIE, GMP	20 000 MRU	Budget Etat - GIZ	T3	Nombre d'ateliers organisés, rapport de participation	À suivre	

Axe 2 : Transparence financière et contractuelle	Accès public aux contrats	Publier inventaire actualisé	2.2	ST ITIE, Ministères	N/A	N/A	T4	Inventaire publié sur site web ITIE	À suivre	
Axe 2	Vulgariser contrats et textes	Analyser et vulgariser	7.1 b iii	GMP, ST ITIE, Experts	N/A	N/A	T3	Documents vulgarisés diffusés	À suivre	
Axe 2	Transparence sur la propriété effective	Renforcer cadre réglementaire	2.5	GMP, Partenaires	N/A	N/A	T3	Note juridique élaborée	À suivre	
Axe 2	Data Warehouse renforcé	Refonte Data Warehouse	7.2	GIZ, ST ITIE	50 000 £	GIZ	T2	Nouvelle plateforme opérationnelle	À suivre	
Axe 2	Publication rapports ITIE	Publier rapports annuels	4.1	GMP, ST ITIE	600 000 MRU	Budget Etat	T3	Rapports publiés en ligne	À suivre	
Axe 2	États financiers des EP	Publier états financiers	2.6 b	GMP	N/A	N/A	T4	Comptes audités disponibles	À suivre	
Axe 2	Collège entreprises	Publier rapports activités et politiques anticorruption	1.2 b	GMP	N/A	N/A	T4	Documents publiés	À suivre	

Axe 3 : Transition énergétique et DD	Suivi engagements climat	Suivi des engagements de réduction GES	3.4 a	Ministère Environneme nt, ITIE	N/A	N/A	T2	Données collectées	À suivr e	
Axe 3	Feuille de route décarbonation	Évaluer cadre légal/fiscal	2.1 b	GMP, ST ITIE	N/A	N/A	T3	Rapport d'évaluation	À suivr e	
Axe 3	Genre et inclusivité	Publier données genre et dépenses sociales	6.1 / 6.3	GMP, ST ITIE	N/A	N/A	T3	Données disponibles en ligne	À suivr e	
Axe 3	Sensibilisation TE	Sensibiliser société civile	7.1	GMP, ST ITIE	40 000 MRU	Budget Etat	T2-T4	Nombre d'ateliers, supports diffusés	À suivr e	
Axe 3	Lutte contre la corruption	Publier documentation anticorruption	1.4 / 2.1	GMP, ST ITIE	N/A	N/A	T3	Documents publiés	À suivr e	
Axe 4 : Impact ITIE	Suivi recommandati ons	Tableau de suivi recommandati ons	7.3 a	ST ITIE, GMP	N/A	N/A	T2	Tableau mis à jour trimestriellem ent	À suivr e	
Axe 4	Analyse socio- économique	Élaborer rapport impacts SE	6.3 a	ST ITIE, experts	50 000 MRU	Budget Etat - GIZ	T4	Rapport publié	À suivr e	

Axe 4	Réforme cadre juridique	Implication ITIE dans nouveau code minier	1.4 b vii	Ministère Mines, GMP, ST ITIE	N/A	N/A	T2	Note de contribution ITIE	À suivre	
Axe 4	Communication ITIE	Nouveau plan de communication	7	GMP, ST ITIE, partenaires	20 000 MRU	Budget Etat	T2-T4	Plan mis en œuvre, posts réseaux sociaux	À suivre	
Axe 4	Dissémination régionale	Campagnes de dissémination dans villes minières	7.1	GMP, ST ITIE	1 500 000 MRU	Budget Etat - GIZ	T4	Nombre de campagnes réalisées	À suivre	